



DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

2026-2027

Ce dossier doit être complété lors de la **première inscription** pour la rentrée en maternelle et pour la rentrée en élémentaire. Il doit être **renouvelé à chaque début d'année scolaire**, y compris pour les enfants déjà scolarisés dans les écoles de la commune, afin de garantir l'actualisation des informations concernant l'enfant et sa famille.

Pièces à fournir

- Copie complète du **livret de famille** ou à défaut, acte de naissance de l'enfant
- **Copie des pages de vaccination** obligatoires du carnet de santé
- **Justificatif de domicile** de moins de trois mois
- **Copie du jugement** en cas de décision judiciaire limitant ou retirant l'exercice de l'autorité parentale ou le droit de remise de l'enfant
- **Certificat de radiation** (en cas de précédente scolarisation dans un autre établissement scolaire)
- **Attestation d'assurance périscolaire**
- **Dérogation scolaire** : Si vous résidez en dehors de la commune et souhaitez scolariser votre enfant à Magnac-Laval, vous devez obligatoirement effectuer une demande de dérogation auprès de la mairie de votre commune d'habitation. De plus, si votre enfant était scolarisé en maternelle et entre en classe de CP, une nouvelle demande de dérogation doit être déposée si vous habitez toujours en dehors de la commune.